

**Principales contraventions routières et leurs sanctions en France**

Nature d'infraction	Libellé de l'infraction	Articles	NATINF	Amende <sup>1</sup>	Retrait de points	Suspension du permis <sup>1</sup>
<b>Contraventions de 5<sup>ème</sup> classe</b>	Blessures involontaires avec incapacité totale de travail de 3 mois ou moins	R.625-2 code pénal	<b>223</b>	1.500 € (doublée en cas de récidive)	4	3 ans
	B.I. sans I.T.T. par manquement délibéré à une obligation de sécurité ...	R.625-3 code pénal	<b>20500</b>	1.500 € (doublée en cas de récidive)	aucun	3 ans
	Conduite sans permis	R.221-1	<b>7536</b>	1.500 €	sans objet	sans objet
	Circulation sans assurance	R.324-1	<b>6163</b>	1.500 €	aucun	3 ans
	Utilisation d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles	R.413-15	<b>7557</b>	1.500 €	aucun	3 ans
	Excès de vitesse ≥50km/h <sup>2</sup>	R.413-14	<b>21526</b>	1.500 €	4	3 ans
	Infractions relatives à l'augmentation de la puissance du moteur des cyclomoteurs	R.317-29	<b>multiples</b>	1 500 € (doublée en cas de récidive)	aucun	aucune
	Circulation de véhicule sur une barrière de dégel	R.411-21	<b>11397</b>	1 500 €	aucun	3 ans
<b>Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe</b>	Refus de priorité	R.415-4 à R.415-12	<b>multiples</b>	AF <sup>3</sup> : 135 € (minorée 90 €, majorée 375 €)	4	3 ans
	Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop <sup>2</sup>	R.412-30 R.415-6	<b>210</b> <b>203</b>		4	3 ans
	Circulation en sens interdit	R.412-28	<b>256</b>		4	3 ans
	Exécution d'une marche arrière ou d'un demi-tour sur autoroute	R.421-6	<b>6212</b>		4	3 ans
	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.416-11	<b>11052</b>		4	3 ans
	Non suivi de formation par conducteur novice auteur d'une infraction	R.223-4	<b>22766</b>		aucun	3 ans
	Non-respect de la distance de sécurité entre deux véhicules	R.412-12			3	3 ans
	Excès de vitesse ≥40 et <50 <sup>2</sup>	R.413-14	<b>21527</b>		4	3 ans
	Excès de vitesse ≥30 et <40	R.413-14	<b>11301</b>		3	3 ans
	Excès de vitesse ≥20 et <30 :		<b>11302</b>		2	aucune
	Excès de vitesse <20		<b>11303</b>		1	aucune
	Défaut de maîtrise de la vitesse	R.413-17	<b>213</b>		aucun	aucune
	Arrêt ou stationnement dangereux	R.417-9	<b>201</b>		3	3 ans
	Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.416-12	<b>11053</b>		3	3 ans
	Circulation à gauche sur chaussée à double sens	R.412-9	<b>6093</b>		3	3 ans
	Dépassements dangereux	R.414-4 R.414-6 R.414-7 R.414-8 R.414-10 R.414-11	<b>multiples</b>		3	3 ans
	Franchissement de ligne continue	R.412-19	<b>11325</b>		3	3 ans
	Chevauchement de ligne continue	R.412-19	<b>11329</b>		1	3 ans
	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé	R.414-16	<b>6109</b>		2	3 ans
	Refus de serrer à droite par conducteur sur le point d'être dépassé	R.414-16	<b>6110</b>		aucun	aucune
	Conduite en état alcoolique (≥0,25mg/l et <0,4mg/l dans l'air expiré ou ≥0,5g/l et <0,8g/l dans le sang)	R.234-1	<b>13322</b>		3	3 ans
	Circulation, arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative d'autoroute	R.421-5	<b>6117</b> <b>22919</b>		2	3 ans
	Défaut de port du casque (sauf si véhicule réceptionné avec une ceinture de sécurité)	R.431-1	<b>12931</b>		3	aucune
Défaut de port de ceinture de sécurité	R.412-1	<b>12929</b>	3	aucune		

Nature d'infraction	Libellé de l'infraction	Articles	NATINF	Amende <sup>1</sup>	Retrait de points	Suspension du permis <sup>1</sup>
<b>Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe (suite)</b>	Circulation avec un pneumatique détérioré	R.314-1	6124	AF <sup>4</sup> : 135 € (minorée 90 €, majorée 375 €)	aucun	aucune
	Circulation d'un véhicule sans plaques d'immatriculation (ou plaques illisibles)	R.317-8	7542			
	Distribution d'imprimé ou d'objet au conducteur ou à l'occupant d'un véhicule circulant sur une voie publique	R.412-52	6081			
	Mise en circulation d'un véhicule sans carte grise	R.322-1	7543			
	Maintien en circulation d'un véhicule sans visite technique périodique	R.323-1 R.323-6	12522			
	Mise en circulation d'un véhicule malgré immobilisation	R.325-2	697			
<b>Contraventions de 3<sup>ème</sup> classe</b>	Circulation d'un véhicule non équipé de dispositifs de freinage conformes	R.315-1	6134	AF : 68 €	aucun	aucune
<b>Contraventions de 2<sup>ème</sup> classe</b>	Changement important de direction sans avertissement préalable	R.412-10	217	AF : 35 € (minorée 22 €, majorée 75 €)	3	3 ans
	Circulation sur bande d'arrêt d'urgence	R.412-8	6292		3	3 ans
	Usage d'un téléphone tenu en main par conducteur d'un véhicule en circulation	412-6-1			2	aucune
	Non acquittement du péage d'un ouvrage routier	R.412-17	22903		aucun	
	Arrêt ou stationnement gênant ou abusif	R.417-10, R.417-12	multiples			
<b>Contraventions de 1<sup>ère</sup> classe</b>	Stationnement interdit	R.417-6	2268	AF : 11 € (pas de minorée, majorée 33 €)	aucun	
<b>Contraventions « piétons »</b>	Contraventions commises par les piétons <sup>5</sup>	R.412-34 à R.412-43	multiples	AF : 4 € (pas de minorée, majorée 7 €)		

Avril 2003

<sup>1</sup> il s'agit du maximum encouru en deçà duquel le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée

<sup>2</sup> pour les contraventions à la réglementation sur la vitesse et le respect des signalisations imposant l'arrêt, le titulaire de la carte grise du véhicule peut être déclaré responsable pécuniairement du montant de l'amende si le conducteur n'est pas identifié

<sup>3</sup> AF = amende forfaitaire. La plupart des amendes forfaitaires peuvent être minorées en cas de paiement dans les 3 jours et sont majorées si le paiement intervient après 30 jours.

<sup>4</sup> AF = amende forfaitaire. La plupart des amendes forfaitaires peuvent être minorées en cas de paiement dans les 3 jours et sont majorées si le paiement intervient après 30 jours.

<sup>5</sup> il s'agit de contraventions de 1<sup>ère</sup> classe soumises à un taux particulier d'amende forfaitaire (articles R.49 et R.49-7 du code de procédure pénale)